



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

- Séance du 26 septembre 2024 -

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre, le conseil municipal de la commune de Seysses, dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 29

Membres présents : 22

Procurations : 7

Absents : 0

Votants : 29

Date de convocation : 20/09/2024

**Liste des délibérations affichée et mise en ligne le :
27/09/2024**

Présents : Jérôme BOUTELOUP, Dominique ALM, Marie-Ange KOFFEL, Philippe STREMLER, Malika BENSOUICI, Xavier BERLUTEAU, Magalie GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Françoise BARRERE, Fabio VITULLI, Olivier CHAPRON, Sébastien CHAUDERON, Philippe RIGAL, Valentin DE MUER, Nathalie CARLES-SALMON, Elodie ALBA, Vicky VALLIER, Emeline ROLLAND, Olivier TIQUET, Cynthia GONZALEZ, Jean-Paul ROBERT, Françoise MALEPLATE.

Excusés avec

procurations : Magali PATINET à Dominique ALM, Raphaël RIGACCI à Didier ZERBIB, Orlane LABAT à Françoise BARRERE, Morgane CARRA à Malika BENSOUICI, Jérôme PUILLET à Jérôme BOUTELOUP, Vincent SOUBIRON à Magalie GRANDSIMON, Gilles DURET à Jean-Paul ROBERT.

Absents : /

Secrétaire : Didier ZERBIB

<p>N° DEL/2024-4-13</p> <p>OBJET :</p> <p>Création d'un emploi permanent de responsable de service (administratif) à temps complet dans le cadre d'emploi des rédacteurs ou adjoints administratifs (Catégorie B tous grades ou catégorie C tous grades, en remplacement d'un emploi existant)</p>	<p>Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8 Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ; Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.</p> <p>Considérant que suite au départ de l'agent Directeur Général Adjoint en charge du pôle ressources, une réorganisation est envisagée, avec la possibilité de recruter un responsable de service population pour pallier ce départ, s'il s'avère qu'un nouveau directeur de pôle n'est pas recruté.</p> <p>Considérant qu'il est nécessaire de délibérer pour créer cet emploi pouvant être occupé sur l'ensemble des grades rédacteurs ou adjoints administratif afin de pouvoir élargir nos possibilités de recrutement,</p> <p><u>Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - De créer un emploi à temps complet sur le cadre d'emploi des rédacteurs, pouvant être occupé sur les grades de rédacteur, rédacteur principal 2e classe, rédacteur principal 1ere classe, ou sur le cadre d'emploi des Adjoints
---	--

N° DEL/2024-4-13

administratifs pouvant être occupés sur les grades d'Adjoint administratif, Adjoint administratif principal 2e classe, Adjoint administratif principal 1e classe ;

- **D'indiquer** qu'en cas de recherche infructueuse d'un candidat fonctionnaire, compte tenu de la technicité des fonctions liées au poste que possèdent outre des fonctionnaires des salariés du privé, il pourrait être fait appel à un agent contractuel possédant une expérience significative dans ce domaine, ayant au minimum un niveau BAC+2, et qui serait rémunéré sur la base d'un échelon de l'échelle indiciaire d'un grade du cadre d'emploi défini ;
- **D'actualiser** le tableau des emplois en conséquent ;
- **De préciser** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,
au registre sont les signatures,
pour copie conforme.

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP

